



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL n°22 du 11 MAI 2020**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>Bureau des Institutions Locales et de l'Intercommunalité.....</b>	<b>3</b>
- Arrêté inter-départemental en date du 06 avril 2020 portant modification statutaire de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80).....	3

# DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

## BUREAU DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Arrêté inter-départemental en date du 06 avril 2020 portant modification statutaire de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80)



PRÉFECTURE DE LA SOMME

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau des Institutions Locales

Arrêté inter-départemental du **06 AVRIL 2020**  
portant modifications statutaires de la Fédération  
Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80)

Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet du Pas-de-Calais,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète de la Somme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
VU le décret en date du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;  
VU le décret du 2 janvier 2018 nommant Monsieur Pierre LARREY, sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;  
VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;  
VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;  
VU le décret du 5 septembre 2019 nommant Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;  
VU le décret du 7 novembre 2019 nommant Monsieur Ziad KHOLRY, préfet de l'Aisne ;  
VU l'arrêté préfectoral du 26 février 1969 modifié portant création de la FDE 80 ;  
VU l'arrêté préfectoral n°2019-10-17 du 6 septembre 2019 donnant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;  
VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 donnant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture ;  
VU l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2020 accordant délégation de signature à M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;  
VU la délibération du conseil syndical de la FDE 80 en date du 25 janvier 2019 approuvant le projet de modification de ses statuts ;  
VU l'ensemble des délibérations des communes membres de la FDE 80 sur ce projet ;  
Considérant que les conditions de majorité qualifiée sont remplies ;  
Sur proposition des Secrétaires généraux des préfetures de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme ;

### ARRETIENT

**Article 1<sup>er</sup>** : Les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) sont modifiés et sont annexés au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne, le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, la Secrétaire générale de la Préfecture de la Somme, le Président de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de l'Aisne, de la préfecture du Pas-de-Calais et de la préfecture de la Somme.

Le Préfet de l'Aisne,



Ziad KHOURVI

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général



Alain CASTANIER

La Préfète de la Somme,

Pour le Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Myriam GARCIA

# Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

\*\*\*\*\*

## Statuts de la Fédération

### Article 1<sup>er</sup> – Constitution de la Fédération

En application des articles L.5212-1 et suivants, et de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la liste figure en annexe 1, un syndicat mixte à la carte dénommé « **FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME** », désigné ci-après par « la Fédération » et usuellement appelé « FDE 80 ».

### Article 2 – Objet

La Fédération exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des communes membres ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres disposant de cette compétence.

La Fédération est habilitée à exercer, pour les personnes morales membres qui y adhèrent les compétences à caractère optionnel décrites aux articles 2-2 ci-après.

La Fédération est également habilitée à exercer, selon les cas, sur demande de communes membres ou de groupements comportant des communes membres, y compris en tant que besoin en dehors de son territoire, les missions connexes ou complémentaires décrites aux articles 2-3 ci-après et selon des modalités qui peuvent être précisées par un règlement intérieur et/ou des décisions ou conventions particulières.

#### 2-1 Compétence : électricité

La Fédération exerce pour ses communes membres et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres disposant de cette compétence, la compétence d'autorité organisatrice du service public de fourniture d'électricité et du service public de la distribution publique d'électricité telles que prévues à l'article 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cette qualité, la Fédération exerce les activités suivantes :

- la passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de fourniture et de celui de la distribution publique d'électricité ou, le cas échéant, exploitation du service en régie,
- la représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les fournisseurs et distributeurs,
- l'exercice du contrôle du bon accomplissement par les délégataires des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité tel que le prévoit, notamment, l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le contrôle sur son territoire de la mise en œuvre de la tarification dite « produit de première nécessité » mentionnée à l'article L.337-3 du Code de l'énergie,
- l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'énergie électrique dans les conditions prévues à l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux publics de distribution d'électricité et des installations de production d'électricité de proximité, et exploitation de ces installations dans les conditions prévues à l'article L.2224-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la réalisation ou les interventions pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs finals desservis en basse tension, selon les dispositions prévues à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'organisation des services d'études administratifs juridiques et techniques en vue de l'examen pour le compte du syndicat et des personnes morales membres de toutes questions intéressant le fonctionnement du service public de l'électricité,
- la représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées,
- le cas échéant, l'application des dispositions législatives réglementaires relatives à l'utilisation des réserves d'énergie électrique,
- la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues aux articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les infrastructures réalisées par les SIER avant que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par la Fédération, sont transférées à la Fédération,
- l'élaboration du plan climat air énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement et la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres conformément aux dispositions de l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la Fédération est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire.

## **2-2 Compétences à caractère optionnel**

La Fédération a vocation à exercer les compétences qui lui seront transférées dans les domaines ci-après, sur demande et pour le compte des personnes morales membres disposant de ces compétences.

### ***2-2-1 – Au titre du gaz***

La Fédération exerce, aux lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz, telle que prévue à l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les activités suivantes :

- passation avec les entreprises délégataires de tous les actes relatifs à la délégation de missions de service public afférentes à l'acheminement du gaz, sur le réseau public de distribution, ainsi qu'à la fourniture de gaz ou l'exploitation en régie de tout ou partie de ces services,
- représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les entreprises délégataires,
- contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus, et contrôle du réseau public de distribution de gaz tel que le prévoit, notamment, l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- contrôle du tarif spécial de solidarité mentionné à l'article L.445-5 du Code de l'énergie,
- maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz, soit exercée en direct en tant qu'opérateur de réseau, soit dévolue aux entreprises délégataires,
- réalisation dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires, directement par la Fédération ou, par l'intermédiaire d'un délégataire, des actions tendant à maîtriser la demande de gaz, selon les dispositions prévues à l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que ceux-ci doivent être représentés ou consultés,
- exercice de missions de conciliation en vue du règlement de différends relatifs à la fourniture de gaz de dernier recours,
- organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen pour le compte de la Fédération et des membres de toutes questions intéressant le fonctionnement du service public de gaz.

Conformément à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz combustible, la Fédération est propriétaire des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz combustible situés sur son territoire.

#### *2-2-2 – Au titre de la maîtrise de la demande d'énergie (conseil énergétique partagé)*

Dans le domaine de la maîtrise de la demande d'énergies, la Fédération organise des services visant à apporter aux personnes morales membres qui en font la demande une aide technique à la gestion de leurs installations, en particulier diagnostic et formation, notamment pour l'assistance à la gestion énergétique et à la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine public. Conformément à l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Fédération pourra également, à la demande des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, après adoption du plan climat air énergie territorial, réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finaux desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie du territoire.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. La Fédération pourra notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation.

#### *2-2-3 – Au titre de la distribution de chaleur ou de froid*

Dans le domaine de la distribution de chaleur ou de froid, la Fédération exerce aux lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande la compétence suivante :

- création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### *2-2-4 – Au titre de l'éclairage public*

La Fédération exerce aux lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande la compétence éclairage public, divisée en deux sous compétences :

- A. Maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation sur les installations d'éclairage public de la voirie et des espaces publics, d'éclairage extérieur d'installations sportives et illuminations de sites, bâtiments publics ou monuments
- B. Maintenance de l'éclairage public (entretien préventif, dépannage, fonctionnement).

### *2-2-5 – Au titre de la signalisation lumineuse*

La Fédération exerce aux lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande les compétences suivantes :

A. Maîtrise d'ouvrage d'investissements sur les installations de signalisation lumineuse

B. Maintenance et exploitation de la signalisation lumineuse (entretien préventif, dépannage, fonctionnement).

### *2-2-6 – Au titre des Systèmes d'Informations*

La Fédération exerce aux lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande la ou les compétences suivantes :

#### **Système d'Informations Géographiques :**

- étude, acquisition, intégration et gestion de données géographiques et numériques avec la représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels.

#### **Service Public local de la donnée :**

- la création d'une plateforme data territoriale, comprenant un volet open data recueillant, stockant sécurisant, traitant, exploitant et mettant à disposition le cas échéant ces données en respectant le cadre réglementaire en vigueur et notamment sur la protection des données personnelles.

### *2-2-7 – Au titre des infrastructures de charge des véhicules électriques*

La Fédération exerce aux lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande la compétence suivante :

- l'organisation et l'exploitation du service public portant création, gestion et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables et des navires à quai, en application de l'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des véhicules.

### *2-2-8 – Au titre de la création et de l'entretien des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène*

La Fédération exerce aux lieux et place des personnes morales membres qui en font la demande la compétence suivante :

- la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires à quai. L'exploitation peut comprendre l'achat de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires.

### *2-2-9 – Dispositifs de vidéo-protection*

La Fédération exerce en lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande la compétence « dispositifs de vidéoprotection » comprenant notamment les activités suivantes :

- la réalisation d'études relatives aux dispositifs de vidéoprotection
- l'acquisition, la réalisation et la gestion des dispositifs de vidéoprotection.



Les dispositifs de vidéoprotection sont constitués de l'ensemble des moyens matériels et techniques permettant la surveillance des espaces publics par système vidéo (biens, équipements, ouvrages et infrastructures tels que les caméras, les mâts supports des caméras, les moniteurs de visionnage, les réseaux, les logiciels nécessaires à la gestion des systèmes vidéo...).

#### *2-2-10 – Production d'énergie et de chaleur à partir d'installations utilisant des énergies renouvelables*

La Fédération exerce en lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande, la compétence en matière de réalisation et de gestion de toute installation utilisant des énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie), dans les conditions prévues à l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **2-3 Missions connexes ou complémentaires aux compétences statutaires**

La Fédération peut, à la demande d'une commune membre, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, réaliser des opérations sous mandat et assurer des prestations de services dans les conditions de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les contrats relatifs à ces interventions sont conclus dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics lorsque ces règles ont lieu de s'appliquer.

Des conventions de mise à disposition de tout ou partie d'un service peuvent en outre être conclues entre la Fédération et une personne morale membre dans les conditions prévues à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune peuvent également être conclues dans le cadre de l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Fédération peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques et coordonnateur de maîtrise d'ouvrage, notamment dans le cadre de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage public, dite loi MOP.

Elle peut en effet intervenir en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes au profit de ses collectivités adhérentes, d'autres collectivités, d'autres établissements publics locaux ou de coopération intercommunale ou syndicats mixtes, au titre des missions visées et dans les conditions prévues au Code des marchés publics pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences (électricité, gaz, éclairage public, actions dans le domaine de l'efficacité énergétique, signalisation lumineuse, réseaux de communications électroniques, développement des énergies renouvelables, système d'information géographique).

La Fédération peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ou Pôle Métropolitain ou Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial.

## **Article 3 – Transfert et reprise de compétences**

### **3-1 Transfert de compétence**

La prise de compétence s'opère dans les conditions suivantes :

- A. la Fédération exerce la compétence visée à l'article 2-1 (Electricité) aux lieu et place des personnes morales membres disposant de cette compétence.
- B. pour les autres compétences, tout membre ayant transféré à la Fédération la compétence visée à l'article 2-1 ou tout établissement public de coopération intercommunale adhérent pour une compétence optionnelle peut également lui transférer une ou plusieurs autres compétences.

A défaut de précisions dans les délibérations prises par les membres, ou les conventions passées entre les membres et la Fédération, le transfert de compétence prend effet le premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du membre portant transfert de compétence est devenue exécutoire, après réception au contrôle de légalité et notification à la Fédération.

### **3-2 Reprise des compétences optionnelles**

A défaut de dispositions précisant les conditions de reprise de la compétence dans une convention établie entre le membre et la Fédération, les reprises de compétences se font dans les conditions suivantes :

- en matière de distribution publique de gaz, aucune reprise de compétence ne peut être effectuée avant l'échéance fixée par le contrat de concession en cours et ce sous réserve d'un préavis antérieur à un an à la date de fin du contrat,
- les autres compétences optionnelles ne peuvent être reprises à la Fédération par une personne morale membre pendant une durée de six ans à compter de leur transfert à la Fédération,
- la reprise peut concerner soit l'une ou l'autre des compétences à caractère optionnel définies à l'article 2-2, sous réserve d'un préavis antérieur à un an à la date prévue pour la reprise,
- le membre reprenant une compétence se substitue à la Fédération dans les contrats souscrits par celui-ci,
- le membre reprenant une compétence supporte les contributions relatives aux investissements effectués par la Fédération jusqu'à l'amortissement financier complet, l'organe délibérant de la Fédération constate le montant de la charge de ces contributions lorsqu'il adopte le budget,
- la reprise des compétences n'affecte pas la répartition de la contribution des membres à l'administration générale de la Fédération,
- la délibération du membre portant reprise de compétence est notifiée au Président de la Fédération par l'exécutif de ce membre.

## **Article 4 – Fonctionnement**

La Fédération est administrée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales par un Comité composé de délégués élus au sein de collèges constitués des représentants des communes et de représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

### **4-1 Composition du Comité**

#### ***4-1-1 – Constitution et fonctionnement des collèges des communes***

#### ***Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :***

Le territoire de la Fédération est divisé en 17 secteurs géographiques. Les secteurs géographiques sont établis conformément à l'annexe 1 et correspondent soit aux périmètres des anciens syndicats d'énergie augmentés le cas échéant des villes contiguës, soit aux périmètres de grandes villes.

Chaque commune adhérente de la Fédération, appartient à un secteur et est représenté au sein du secteur de la manière suivante :

- par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants si la population municipale de la commune est inférieure à 10 000 habitants, et par un délégué supplémentaire titulaire et un délégué supplémentaire suppléant par tranche ou fraction de tranche de 10 000 habitants supplémentaires, sans que le nombre de délégués d'une commune puisse être supérieur à huit (la population municipale prise en compte est la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux).

Les représentants des communes élus au sein d'un même secteur constituent un collège pour désigner les représentants des communes du secteur au sein du Comité de la Fédération.

Les délégués suppléants ne siègent qu'en cas d'absence des délégués titulaires.

*A partir du prochain renouvellement général des conseils municipaux (prévu en 2020) :*

Le territoire de la Fédération est divisé en 16 secteurs géographiques. Les secteurs géographiques sont établis conformément à l'annexe 2 et correspondent approximativement aux périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Chaque commune adhérente de la Fédération, appartient à un secteur et est représenté au sein du secteur de la manière suivante :

- par deux délégués titulaires si la population municipale de la commune est inférieure à 10 000 habitants, et par un délégué supplémentaire titulaire par tranche ou fraction de tranche de 10 000 habitants supplémentaires, sans que le nombre de délégués d'une commune puisse être supérieur à huit (la population municipale prise en compte est la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux).

Les représentants des communes élus au sein d'un même secteur constituent un collège pour désigner les représentants des communes du secteur au sein du Comité de la Fédération.

#### *4-1-2 – Élection des représentants des collèges des communes au Comité de la Fédération*

*Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux :*

Les délégués représentant les communes au sein d'un secteur constituent un collège pour élire les représentants du secteur au Comité Syndical de la Fédération.

Lorsque le secteur est constitué d'une seule ville, les délégués représentant la Ville sont les représentants du secteur au Comité.

Chacun des secteurs est représenté au sein du Comité par des délégués dont le nombre dépend de la population municipale de la ou des communes constituant le secteur (population légale à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux) dans les conditions suivantes :

- Population municipale du secteur inférieure ou égale à 10 000 habitants : 2 délégués.
- Population municipale du secteur supérieure à 10 000 habitants : 2 délégués + 1 délégué supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 10 000 habitants supplémentaires, sans que le nombre de délégués d'un membre puisse être supérieur à huit.

Chaque collège désigne, en plus de ses délégués titulaires, des délégués suppléants, en nombre égal à celui des délégués titulaires. En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents et n'ayant pas donné pouvoir à un autre titulaire) du secteur siègent au Comité avec voix délibérative.

*A partir du prochain renouvellement général des conseils municipaux (prévu en 2020) :*

Les délégués représentant les communes au sein d'un secteur constituent un collège pour élire les représentants du secteur au Comité Syndical de la Fédération.

Lorsque le secteur est constitué d'une seule ville les délégués représentant la Ville sont les représentants du secteur au Comité.

Chacun des secteurs est représenté au sein du Comité par les délégués dont le nombre dépend de la population municipale des communes constituant le secteur (population légale à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux) dans les conditions suivantes :

→ Population municipale du secteur inférieure ou égale à 10 000 habitants : 1 délégué.

→ Population municipale du secteur supérieure à 10 000 habitants : 1 délégué + 1 délégué supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 10 000 habitants supplémentaires, sans que le nombre de délégués d'un membre puisse être supérieur à huit.

Chaque collège désigne, en plus de ses délégués titulaires, des délégués suppléants, en nombre égal à celui des délégués titulaires. En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents et n'ayant pas donné pouvoir à un autre titulaire) du secteur siègent au Comité avec voix délibérative.

4-1-3 – Représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale adhérent de la Fédération est représenté au sein du Comité de la manière suivante :

- par un délégué titulaire si la population municipale des communes adhérentes est inférieure à 50 000 habitants et par un délégué supplémentaire titulaire par tranche ou fraction de tranche de 50 000 habitants supplémentaires (la population municipale prise en compte est la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux).

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale désigne, en plus de ses délégués titulaires des délégués suppléants en nombre égal à celui des délégués titulaires. En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents et n'ayant pas donné pouvoir à un autre titulaire) du collège siègent au Comité avec voix délibératives.

## 4-2 Fonctionnement du Comité

Le Comité a délégation des membres pour exercer les compétences dévolues à la Fédération.

Le Comité, désigne, parmi les délégués qui le composent, un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, de Secrétaires et de membres. Les nombres de Vice-Présidents, de Secrétaires et de membres sont fixés par délibération du Comité.

Des commissions intérieures composées de membres du Comité peuvent être désignées par celui-ci pour l'étude de questions générales ou particulières intéressant soit l'ensemble des collectivités associées, soit certaines d'entre elles. Ces commissions peuvent s'adjoindre des représentants des administrations de l'Etat, des concessionnaires et de toute autre personne qu'elles jugeront utile de s'adjoindre.

Un règlement intérieur en forme de délibération du Comité fixera, en tant que besoin les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des Commissions qui ne seraient pas déterminés par les lois et règlements en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-8 du Code général des collectivités territoriales, les délégués désignés au comité pour représenter leur collège sont également habilités à prendre part au vote pour toute affaire mise en délibération, pour laquelle au moins un membre représenté au sein du collège est concerné. Ainsi en est-il lorsqu'au moins une collectivité membre rattachée à un collège a transféré une ou des compétences optionnelles à la Fédération.

## Article 5 – Budget - recettes

Le budget de la Fédération pourvoit aux dépenses incombant à celle-ci, à l'aide :

- des ressources visées à l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- des sommes dues par les entreprises délégataires en vertu des contrats de délégation de service public,
- de la taxe syndicale sur les consommations finales d'électricité régie par l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- des subventions du Département de la Somme et du Conseil Régional des Hauts-de-France,
- de toutes subventions et participations, notamment de l'Etat, du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), de l'ADEME, des collectivités territoriales, d'établissements publics, de l'Union Européenne et des particuliers,
- des versements du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- de la contribution des communes, ou des EPCI membres dans les conditions fixées par l'organe délibérant du syndicat, aux dépenses correspondant à l'exercice des compétences transférées,
- des sommes acquittées par les usagers des services publics exploitées en régie,
- des participations des particuliers ou des personnes morales de droit privé pour service rendu,
- des fonds de concours,
- des produits des dons et legs,
- des produits des emprunts.

## Article 6 – Comptabilité

La comptabilité de la Fédération est tenue selon les règles applicables à la comptabilité publique.

Le Receveur est un comptable du Trésor désigné dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

## Article 7 – Durée de la Fédération

La durée de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme est illimitée.

## Article 8 – Siège de la Fédération

Le siège de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme est fixé à Boves au 3 rue César Cascabel – Pôle Jules Verne 2.

Vu pour être annexé à l'arrêté inter-départemental du

06 AVR. 2020

Le Préfet de l'Aisne,



Ziad KHOURY

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général



Alain CASTANIER

La Préfète de la Somme,

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Myriam GARCIA

ANNEXE 1

Liste des membres de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

1/ Communes

(Organisation territoriale jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux prévus en 2020).

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
<b>SECTEUR ALBERT-DOULLENS (30 850 habitants)</b>			
ACHEUX-EN-AMIENOIS	Albert-Doullens	-	5
ARQUEVES	Albert-Doullens	2	
AUCHONVILLERS	Albert-Doullens	2	
AUTHIE	Albert-Doullens	2	
AUTHIEULE	Albert-Doullens	2	
AUTHUILLE	Albert-Doullens	2	
AVELUY	Albert-Doullens	2	
BAYENCOURT	Albert-Doullens	2	
BAZENTIN	Albert-Doullens	2	
BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE	Albert-Doullens	2	
BEAUMONT-HAMEL	Albert-Doullens	2	
BEAUQUESNE	Albert-Doullens	2	
BEAUVAL	Albert-Doullens	2	
BECORDEL-BECOURT	Albert-Doullens	2	
BERTRANCOURT	Albert-Doullens	2	
BOUZINCOURT	Albert-Doullens	2	
BRESLE	Albert-Doullens	2	
BUIRE-SUR-L'ANCRE	Albert-Doullens	2	
BUS-LES-ARTOIS	Albert-Doullens	2	
CARNOY-MAMETZ (fusion des communes de CARNOY et MAMETZ)	Albert-Doullens	2	
CERISY	Albert-Doullens	4	
CHIPILLY	Albert-Doullens	2	
COIGNEUX	Albert-Doullens	2	
COLINCAMPS	Albert-Doullens	2	
CONTALMAISON	Albert-Doullens	2	
COURCELETTE	Albert-Doullens	2	
COURCELLES-AU-BOIS	Albert-Doullens	2	
DERNANCOURT	Albert-Doullens	2	
DOULLENS	Albert-Doullens	2	
ENGLEBELMER	Albert-Doullens	2	
FORCEVILLE-EN-AMIENOIS	Albert-Doullens	2	
FRICOURT	Albert-Doullens	2	
GEZAINCOURT	Albert-Doullens	2	
GRANDCOURT	Albert-Doullens	2	
GROUCHES-LUCHUEL	Albert-Doullens	2	
HAMEL (LE)	Albert-Doullens	2	
HARPONVILLE	Albert-Doullens	2	
HEDAUVILLE	Albert-Doullens	2	
HENENCOURT	Albert-Doullens	2	
HERISSART	Albert-Doullens	2	
HUMBERCOURT	Albert-Doullens	2	
IRLES	Albert-Doullens	2	
LAVIEVILLE	Albert-Doullens	2	
LEALVILLERS	Albert-Doullens	2	
LOUVENCOURT	Albert-Doullens	2	
LUCHEUX	Albert-Doullens	2	
MAILLY-MAILLET	Albert-Doullens	2	
MARIEUX	Albert-Doullens	2	
MEAULTE	Albert-Doullens	2	
MERICOURT-L'ABBE	Albert-Doullens	2	
MESNIL-MARTINSART	Albert-Doullens	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
MILLENCOURT	Albert-Doullens	2	
MIRAUMONT	Albert-Doullens	2	
MORCOURT	Albert-Doullens	2	
MORLANCOURT	Albert-Doullens	2	
OVILLERS-LA-BOISSELLE	Albert-Doullens	2	
POZIERES	Albert-Doullens	2	
PUCHEVILLERS	Albert-Doullens	2	
PYS	Albert-Doullens	2	
RAINCHEVAL	Albert-Doullens	2	
SAILLY-LAURETTE	Albert-Doullens	2	
SAILLY-LE-SEC	Albert-Doullens	2	
SAINT-LEGER-LES-AUTHIE	Albert-Doullens	2	
SENLIS-LE-SEC	Albert-Doullens	2	
TERRAMESNIL	Albert-Doullens	2	
THIEPVAL	Albert-Doullens	2	
THIEVRES	Albert-Doullens	2	
TOUTENCOURT	Albert-Doullens	2	
TREUX	Albert-Doullens	2	
VAIRE-SOUS-CORBIE	Albert-Doullens	2	
VARENNES	Albert-Doullens	2	
VAUCHELLES-LES-AUTHIE	Albert-Doullens	2	
VAUX-SUR-SOMME	Albert-Doullens	2	
VILLE-SUR-ANCRE	Albert-Doullens	2	
<b>SECTEUR BERNAVILLE-DOMART-PICQUIGNY (31 209 habitants)</b>			<b>5</b>
AGENVILLE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
AUTHEUX	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BARLY	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BEALCOURT	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BEAUMETZ	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BELLOY-SUR-SOMME	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BERNATRE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BERNAVILLE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BERNEUIL	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BERTEAUCOURT-LES-DAMES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BETTENCOURT-SAINT-OUEN	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BOISBERGUES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BONNEVILLE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BOUCHON	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BOUQUEMAISON	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BOURDON	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
BREVILLERS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
CANAPLES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
CANDAS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
CHAUSSEE-TIRANCOURT (LA)	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
CONDE-FOLIE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
CROUY-SAINT-PIERRE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
DOMART-EN-PONTHIEU	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
DOMESMONT	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
EPECAMPS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
ETOILE (L')	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
FIEFFES-MONTRELET	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
FIENVILLERS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
FLIXECOURT	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
FRANQUEVILLE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
FRANSU	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
FROHEN SUR AUTHIE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
GORGES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	



Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
HALLOY-LES-PERNOIS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
HANGEST-SUR-SOMME	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
HAVERNAS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
HEM-HARDINVAL	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
HEUZECOURT	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
LANCHES-SAINT-HILAIRE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
LONGUEVILLETTE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
MAIZICOURT	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
MEILLARD (LE)	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
MESGE (LE)	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
MEZEROLLES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
MONTIGNY-LES-JONGLEURS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
MOUFLERS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
NAOURS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
NEUVILLETTE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
OCCOCHES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
OUTREBOIS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
PERNOIS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
PICQUIGNY	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
PROUVILLE	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
REMAISNIL	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
RIBEAUCOURT	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
SAINT-ACHEUL	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
SAINT-LEGER-LES-DOMART	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
SAINT-OUEN	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
SOUES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
SURCAMPES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
TALMAS	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
VAUCHELLES-LES-DOMART	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
VICOGNE (LA)	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
VILLE-LE-MARCLET	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
WARGNIES	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
YZEUX	Bernaville-Domart-Picquigny	2	
<b>SECTEUR CHAULNES (24 971 habitants)</b>			<b>4</b>
ABLAINCOURT-PRESSOIR	Chaulnes	2	
ASSEVILLERS	Chaulnes	2	
ATHIES	Chaulnes	2	
BAYONVILLERS	Chaulnes	2	
BELLOY-EN-SANTERRE	Chaulnes	2	
BERNY-EN-SANTERRE	Chaulnes	2	
BETHENCOURT-SUR-SOMME	Chaulnes	2	
BREUIL	Chaulnes	2	
BROUCHY	Chaulnes	2	
BUVERCHY	Chaulnes	2	
CHAULNES	Chaulnes	2	
CIZANCOURT	Chaulnes	2	
CROIX-MOLIGNEAUX	Chaulnes	2	
DOUILLY	Chaulnes	2	
ENNEMAIN	Chaulnes	2	
EPENANCOURT	Chaulnes	2	
ESMERY-HALLON	Chaulnes	2	
ESTREES-DENIECOURT	Chaulnes	2	
FALVY	Chaulnes	2	
FAY	Chaulnes	2	
FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	Chaulnes	2	
FRAMERVILLE-RAINECOURT	Chaulnes	2	
FRESNES-MAZANCOURT	Chaulnes	2	
HAM	Chaulnes	2	
HARBONNIERES	Chaulnes	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
HERLEVILLE	Chaulnes	2	
HOMBLEUX (fusion des communes de HOMBLEUX et GRÉCOURT)	Chaulnes	4	
HYPERCOURT (fusion des communes de Hyencourt-le-Grand, Omiécourt et Pertain)	Chaulnes	6	
LAMOTTE-WARFUSEE	Chaulnes	2	
LANGUEVOISIN-QUIQUERY	Chaulnes	2	
LICOURT	Chaulnes	2	
LIHONS	Chaulnes	2	
MARCHELEPOT-MISERY (fusion des communes de MARCHELEPOT et MISERY)	Chaulnes	4	
MATIGNY	Chaulnes	2	
MESNIL-SAINT-NICAISE	Chaulnes	2	
MORCHAIN	Chaulnes	2	
MOYENCOURT	Chaulnes	2	
NESLE	Chaulnes	2	
OFFOY	Chaulnes	2	
PARGNY	Chaulnes	2	
POTTE	Chaulnes	2	
ROUY-LE-GRAND	Chaulnes	2	
ROUY-LE-PETIT	Chaulnes	2	
SANCOURT	Chaulnes	2	
SOYECOURT	Chaulnes	2	
VAUVILLERS	Chaulnes	2	
VERMANDOVILLERS	Chaulnes	2	
VILLECOURT	Chaulnes	2	
VOYENNES	Chaulnes	2	
Y	Chaulnes	2	
<b>SECTEUR CRECY-EN-PONTHIEU (9 164 habitants)</b>			<b>2</b>
AGENVILLERS	Crécy-en-Ponthieu	2	
ARGOULES	Crécy-en-Ponthieu	2	
BOISLE (LE)	Crécy-en-Ponthieu	2	
BOUFFLERS	Crécy-en-Ponthieu	2	
BRAILLY-CORNEHOTTE	Crécy-en-Ponthieu	2	
CONTEVILLE	Crécy-en-Ponthieu	2	
CRAMONT	Crécy-en-Ponthieu	2	
CRECY-EN-PONTHIEU	Crécy-en-Ponthieu	2	
DOMNOIS	Crécy-en-Ponthieu	2	
DOMLEGER-LONGVILLERS	Crécy-en-Ponthieu	2	
DOMPIERRE-SUR-AUTHIE	Crécy-en-Ponthieu	2	
DOMVAST	Crécy-en-Ponthieu	2	
ESTREES-LES-CRECY	Crécy-en-Ponthieu	2	
FONTAINE-SUR-MAYE	Crécy-en-Ponthieu	2	
FROYELLES	Crécy-en-Ponthieu	2	
GAPENNES	Crécy-en-Ponthieu	2	
GUESCHART	Crécy-en-Ponthieu	2	
HIERMONT	Crécy-en-Ponthieu	2	
LIGESCOURT	Crécy-en-Ponthieu	2	
MACHIEL	Crécy-en-Ponthieu	2	
MAISON-PONTHIEU	Crécy-en-Ponthieu	2	
NAMPONT-SAINT-MARTIN	Crécy-en-Ponthieu	2	
NEUILLY-LE-DIEN	Crécy-en-Ponthieu	2	
NOYELLES-EN-CHAUSSEE	Crécy-en-Ponthieu	2	
PONCHES-ESTRIVAL	Crécy-en-Ponthieu	2	
VIRONCHAUX	Crécy-en-Ponthieu	2	
VITZ-SUR-AUTHIE	Crécy-en-Ponthieu	2	
VRON	Crécy-en-Ponthieu	2	
YVRENCH	Crécy-en-Ponthieu	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
YVRENCHÉUX	Crécy-en-Ponthieu	2	
<b>SECTEUR HORNOY-POIX (14 237 habitants)</b>			<b>3</b>
ANDAINVILLE	Hornoy-Poix	2	
ARGUEL	Hornoy-Poix	2	
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	Hornoy-Poix	2	
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	Hornoy-Poix	2	
BERMESNIL	Hornoy-Poix	2	
BETTEMBOIS	Hornoy-Poix	2	
BROCOURT	Hornoy-Poix	2	
CAULIERES	Hornoy-Poix	2	
CROIXRAULT	Hornoy-Poix	2	
DROMESNIL	Hornoy-Poix	2	
EPLESSIER	Hornoy-Poix	2	
EQUENNES-ERAMECOURT	Hornoy-Poix	2	
FOURCIGNY	Hornoy-Poix	2	
FRESNEVILLE	Hornoy-Poix	2	
GAUVILLE	Hornoy-Poix	2	
GUIZANCOURT	Hornoy-Poix	2	
HESCAMPS	Hornoy-Poix	2	
HORNOY-LE-BOURG	Hornoy-Poix	2	
INVAL-BOIRON	Hornoy-Poix	2	
LACHAPELLE-SOUS-POIX	Hornoy-Poix	2	
LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN	Hornoy-Poix	2	
LAMARONDE	Hornoy-Poix	2	
LIGNIERES-CHATELAIN	Hornoy-Poix	2	
LIOMER	Hornoy-Poix	2	
MARLERS	Hornoy-Poix	2	
MAZIS (LE)	Hornoy-Poix	2	
MEIGNEUX	Hornoy-Poix	2	
MEREAUCOURT	Hornoy-Poix	2	
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	Hornoy-Poix	2	
NEUVILLE-COPPEGUEULE	Hornoy-Poix	2	
OFFIGNIES	Hornoy-Poix	2	
POIX-DE-PICARDIE	Hornoy-Poix	2	
QUESNE (LE)	Hornoy-Poix	2	
SAINT-AUBIN-RIVIERE	Hornoy-Poix	2	
SAINTE-SEGREE	Hornoy-Poix	2	
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	Hornoy-Poix	2	
SAINT-LEGER-SUR-BRESLE	Hornoy-Poix	2	
SAULCHOY-SOUS-POIX	Hornoy-Poix	2	
SENARPONT	Hornoy-Poix	2	
THIEULLOY-L'ABBAYE	Hornoy-Poix	2	
THIEULLOY-LA-VILLE	Hornoy-Poix	2	
VILLERS-CAMPSART	Hornoy-Poix	2	
VRAIGNES-LES-HORNOY	Hornoy-Poix	2	
<b>SECTEUR MOLLIENS-DREUIL (15 364 habitants)</b>			<b>3</b>
AIRAINES	Molliens-Dreuil	2	
AUMONT	Molliens-Dreuil	2	
AVELESGES	Molliens-Dreuil	2	
BELLOY-SAINT-LEONARD	Molliens-Dreuil	2	
BERGICOURT	Molliens-Dreuil	2	
BETTENCOURT-RIVIERE	Molliens-Dreuil	2	
BLANGY-SOUS-POIX	Molliens-Dreuil	2	
BOUGAINVILLE	Molliens-Dreuil	2	
BOVELLES	Molliens-Dreuil	2	
BRASSY	Molliens-Dreuil	2	
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	Molliens-Dreuil	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
BUSSY-LES-POIX	Molliens-Dreuil	2	
CAMPS-EN-AMIENOIS	Molliens-Dreuil	2	
CAVILLON	Molliens-Dreuil	2	
CLAIRY-SAULCHOIX	Molliens-Dreuil	2	
CONTRE	Molliens-Dreuil	2	
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	Molliens-Dreuil	2	
COURCELLES-SOUS-THOIX	Molliens-Dreuil	2	
CREUSE	Molliens-Dreuil	2	
FAMECHON	Molliens-Dreuil	2	
FERRIERES	Molliens-Dreuil	2	
FLEURY	Molliens-Dreuil	2	
FLUY	Molliens-Dreuil	2	
FOURDRINOY	Molliens-Dreuil	2	
FREMONTIERS	Molliens-Dreuil	2	
FRESNOY-AU-VAL	Molliens-Dreuil	2	
FRICAMPS	Molliens-Dreuil	2	
GUIGNEMICOURT	Molliens-Dreuil	2	
LALEU	Molliens-Dreuil	2	
MERICOURT-EN-VIMEU	Molliens-Dreuil	2	
METIGNY	Molliens-Dreuil	2	
MOLLIENS-DREUIL	Molliens-Dreuil	2	
MONTAGNE-FAYEL	Molliens-Dreuil	2	
MOYENCOURT-LES-POIX	Molliens-Dreuil	2	
NAMPS-MAISNIL	Molliens-Dreuil	2	
OISSY	Molliens-Dreuil	2	
PISSY	Molliens-Dreuil	2	
QUESNOY-SUR-AIRAINES	Molliens-Dreuil	2	
QUEVAUVILLERS	Molliens-Dreuil	2	
REVELLES	Molliens-Dreuil	2	
RIENCOURT	Molliens-Dreuil	2	
SAINT-AUBIN-MONTENOY	Molliens-Dreuil	2	
SAISSEVAL	Molliens-Dreuil	2	
SAVEUSE	Molliens-Dreuil	2	
SENTELIE	Molliens-Dreuil	2	
SEUX	Molliens-Dreuil	2	
TAILLY-L'ARBRE-À-MOUCHES	Molliens-Dreuil	2	
THOIX	Molliens-Dreuil	2	
VELENNES	Molliens-Dreuil	2	
WARLUS	Molliens-Dreuil	2	
<b>SECTEUR NORD-VIMEU (27 542 habitants)</b>			<b>4</b>
ALLENAY	Nord-Vimeu	2	
AULT	Nord-Vimeu	2	
BEAUCHAMPS	Nord-Vimeu	2	
BETHENCOURT-SUR-MER	Nord-Vimeu	2	
BOURSEVILLE	Nord-Vimeu	2	
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	Nord-Vimeu	2	
CHEPY	Nord-Vimeu	2	
DARGNIES	Nord-Vimeu	2	
FEUQUIERES-EN-VIMEU	Nord-Vimeu	2	
FRESSENEVILLE	Nord-Vimeu	2	
FRIAUCOURT	Nord-Vimeu	2	
FRIVILLE-ESCARBOTIN	Nord-Vimeu	2	
MENESLIES	Nord-Vimeu	2	
MERS-LES-BAINS	Nord-Vimeu	2	
OUST-MAREST	Nord-Vimeu	2	
SAINTE-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY	Nord-Vimeu	2	
TULLY	Nord-Vimeu	2	
VALINES	Nord-Vimeu	2	
WOIGNARUE	Nord-Vimeu	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
WOINCOURT	Nord-Vimeu	2	
YZENGREMER	Nord-Vimeu	2	
<b>SECTEUR PONTHIEU-MARQUENTERRE (29 334 habitants)</b>			<b>4</b>
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	Ponthieu-Marquenterre	2	
ARRY	Ponthieu-Marquenterre	2	
BELLANCOURT	Ponthieu-Marquenterre	2	
BERNAY-EN-PONTHIEU	Ponthieu-Marquenterre	2	
BRUCAMPS	Ponthieu-Marquenterre	2	
BUIGNY-L'ABBE	Ponthieu-Marquenterre	2	
BUIGNY-SAINT-MACLOU	Ponthieu-Marquenterre	2	
BUSSUS-BUSSUEL	Ponthieu-Marquenterre	2	
CANCHY	Ponthieu-Marquenterre	2	
CAOURS	Ponthieu-Marquenterre	2	
COCQUEREL	Ponthieu-Marquenterre	2	
COULONVILLERS	Ponthieu-Marquenterre	2	
CROTOY (LE)	Ponthieu-Marquenterre	2	
DOMQUEUR	Ponthieu-Marquenterre	2	
DRUCAT	Ponthieu-Marquenterre	2	
EAUCOURT-SUR-SOMME	Ponthieu-Marquenterre	2	
EPAGNE-EPAGNETTE	Ponthieu-Marquenterre	2	
ERGNIES	Ponthieu-Marquenterre	2	
FAVIERES	Ponthieu-Marquenterre	2	
FOREST-L'ABBAYE	Ponthieu-Marquenterre	2	
FOREST-MONTIERS	Ponthieu-Marquenterre	2	
FORT-MAHON-PLAGE	Ponthieu-Marquenterre	2	
FRANCIERES	Ponthieu-Marquenterre	2	
GORENFLOS	Ponthieu-Marquenterre	2	
GRAND-LAVIERS	Ponthieu-Marquenterre	2	
HAUTVILLERS-OUVILLE	Ponthieu-Marquenterre	2	
LAMOTTE-BULEUX	Ponthieu-Marquenterre	2	
LONG	Ponthieu-Marquenterre	2	
MACHY	Ponthieu-Marquenterre	2	
MAISON-ROLAND	Ponthieu-Marquenterre	2	
MESNIL-DOMQUEUR	Ponthieu-Marquenterre	2	
MILLENCOURT-EN-PONTHIEU	Ponthieu-Marquenterre	2	
NEUFMOULIN	Ponthieu-Marquenterre	2	
NEUILLY-L'HOPITAL	Ponthieu-Marquenterre	2	
NOUVION-EN-PONTHIEU	Ponthieu-Marquenterre	2	
NOYELLES-SUR-MER	Ponthieu-Marquenterre	2	
ONEUX	Ponthieu-Marquenterre	2	
PONTHOILE	Ponthieu-Marquenterre	2	
PONT-REMY	Ponthieu-Marquenterre	2	
PORT-LE-GRAND	Ponthieu-Marquenterre	2	
QUEND	Ponthieu-Marquenterre	2	
REGNIERE-ECLUSE	Ponthieu-Marquenterre	2	
RUE	Ponthieu-Marquenterre	2	
SAILLY-FLIBEAUCOURT	Ponthieu-Marquenterre	2	
SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT	Ponthieu-Marquenterre	2	
SAINT-RIQUIER	Ponthieu-Marquenterre	2	
TITRE (LE)	Ponthieu-Marquenterre	2	
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	Ponthieu-Marquenterre	2	
VERCOURT	Ponthieu-Marquenterre	2	
VILLERS-SOUS-AILLY	Ponthieu-Marquenterre	2	
VILLERS-SUR-AUTHIE	Ponthieu-Marquenterre	2	
YAUCOURT-BUSSUS	Ponthieu-Marquenterre	2	
<b>SECTEUR NORD-AMIENS (38 290 habitants)</b>			<b>5</b>
AILLY-SUR-SOMME	Nord-Amiens	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
ALLONVILLE	Nord-Amiens	2	
AMIENS	Nord-Amiens	2	
ARGOEUVES	Nord-Amiens	2	
AUBIGNY	Nord-Amiens	2	
BAIZIEUX	Nord-Amiens	2	
BAVELINCOURT	Nord-Amiens	2	
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE	Nord-Amiens	2	
BEHENCOURT	Nord-Amiens	2	
BERTANGLES	Nord-Amiens	2	
BLANGY-TRONVILLE	Nord-Amiens	2	
BONNAY	Nord-Amiens	2	
BREILLY	Nord-Amiens	2	
BUSSY-LES-DAOURS	Nord-Amiens	2	
CARDONNETTE	Nord-Amiens	2	
COISY	Nord-Amiens	2	
CONTAY	Nord-Amiens	2	
CORBIE	Nord-Amiens	2	
DAOURS	Nord-Amiens	2	
DREUIL-LES-AMIENS	Nord-Amiens	2	
FLESSELLES	Nord-Amiens	2	
FOUILLOY	Nord-Amiens	2	
FRANVILLERS	Nord-Amiens	2	
FRECHENCOURT	Nord-Amiens	2	
GLISY	Nord-Amiens	2	
HAMELET	Nord-Amiens	2	
HEILLY	Nord-Amiens	2	
LAHOUSOYE	Nord-Amiens	2	
LAMOTTE-BREBIERE	Nord-Amiens	2	
MIRVAUX	Nord-Amiens	2	
MOLLIENS-AU-BOIS	Nord-Amiens	2	
MONTIGNY-SUR-L'HALLUE	Nord-Amiens	2	
MONTONVILLERS	Nord-Amiens	2	
PIERREGOT	Nord-Amiens	2	
PONT-NOYELLES	Nord-Amiens	2	
POULAINVILLE	Nord-Amiens	2	
QUERRIEU	Nord-Amiens	2	
RAINNEVILLE	Nord-Amiens	2	
RIBEMONT-SUR-ANCRE	Nord-Amiens	2	
RUBEMPRE	Nord-Amiens	2	
SAINTE-GRATIEN	Nord-Amiens	2	
SAINTE-SAUVEUR	Nord-Amiens	2	
SAINTE-VAAST-EN-CHAUSSEE	Nord-Amiens	2	
VADENCOURT	Nord-Amiens	2	
VAUX-EN-AMIENOIS	Nord-Amiens	2	
VECQUEMONT	Nord-Amiens	2	
VIGNACOURT	Nord-Amiens	2	
VILLERS-BOCAGE	Nord-Amiens	2	
WARLOY-BAILLON	Nord-Amiens	2	
<b>SECTEUR SUD-AMIENS (30 496 habitants)</b>			<b>5</b>
AILLY-SUR-NOYE	Sud-Amiens	2	
AUBVILLERS	Sud-Amiens	2	
BACOUEL-SUR-SELLE	Sud-Amiens	2	
BELLEUSE	Sud-Amiens	2	
BOSQUEL (LE)	Sud-Amiens	2	
BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	Sud-Amiens	2	
BOVES	Sud-Amiens	2	
BRACHES	Sud-Amiens	2	
CAGNY	Sud-Amiens	2	
CANTIGNY	Sud-Amiens	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
CARDONNOIS (LE)	Sud-Amiens	2	
CHAUSSOY-EPAGNY	Sud-Amiens	2	
CHIRMONT	Sud-Amiens	2	
CONTY	Sud-Amiens	2	
COTTENCHY	Sud-Amiens	2	
COULLEMELLE	Sud-Amiens	2	
COURTEMANCHE	Sud-Amiens	2	
DOMMARTIN	Sud-Amiens	2	
DURY	Sud-Amiens	2	
ESCLAINVILLERS	Sud-Amiens	2	
ESSERTAUX	Sud-Amiens	2	
ESTREES-SUR-NOYE	Sud-Amiens	2	
FALOISE	Sud-Amiens	2	
FLERS-SUR-NOYE	Sud-Amiens	2	
FOLLEVILLE	Sud-Amiens	2	
FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER	Sud-Amiens	2	
FOSSEMANANT	Sud-Amiens	2	
FOUENCAMPS	Sud-Amiens	2	
FRANSURES	Sud-Amiens	2	
GRATIBUS	Sud-Amiens	2	
GRATTEPANCHE	Sud-Amiens	2	
GRIVESNES	Sud-Amiens	2	
GUYENCOURT-SUR-NOYE	Sud-Amiens	2	
HAILLES	Sud-Amiens	2	
HALLIVILLERS	Sud-Amiens	2	
HEBECOURT	Sud-Amiens	2	
JUMEL	Sud-Amiens	2	
LAWARDE-MAUGER-L'HORTOY	Sud-Amiens	2	
LOUVRECHY	Sud-Amiens	2	
MAILLY-RAINEVAL	Sud-Amiens	2	
MALPART	Sud-Amiens	2	
MARESTMONTIERS	Sud-Amiens	2	
MESNIL-SAINT-GEORGES	Sud-Amiens	2	
MONSURES	Sud-Amiens	2	
MORISEL	Sud-Amiens	2	
NAMPTY	Sud-Amiens	2	
Ô-DE-SELLE (fusion des communes de LOEUILLY-TILLOY-LES-CONTY et NEUVILLE-LES-LOEUILLY)	Sud-Amiens	6	
ORESMAUX	Sud-Amiens	2	
PLACHY-BUYON	Sud-Amiens	2	
PROUZEL	Sud-Amiens	2	
QUIRY-LE-SEC	Sud-Amiens	2	
REMIENCOURT	Sud-Amiens	2	
ROGY	Sud-Amiens	2	
ROUVREL	Sud-Amiens	2	
RUMIGNY	Sud-Amiens	2	
SAINS-EN-AMIENOIS	Sud-Amiens	2	
SAINT-FUSCIEN	Sud-Amiens	2	
SAINT-SAUFLIEU	Sud-Amiens	2	
SAUVILLERS-MONGIVAL	Sud-Amiens	2	
SOURDON	Sud-Amiens	2	
THEZY-GLIMONT	Sud-Amiens	2	
THORY	Sud-Amiens	2	
VERS-SUR-SELLE	Sud-Amiens	2	
VILLERS-TOURNELLE	Sud-Amiens	2	
<b>SECTEUR SAINT-VALERY-SUR-SOMME (13 242 habitants)</b>			<b>3</b>
ARREST	Saint-Valery-sur-Somme	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
BOISMONT	Saint-Valery-sur-Somme	2	
BRUTELLES	Saint-Valery-sur-Somme	2	
CAYEUX-SUR-MER	Saint-Valery-sur-Somme	2	
ESTREBOEUF	Saint-Valery-sur-Somme	2	
FRANLEU	Saint-Valery-sur-Somme	2	
LANCHERES	Saint-Valery-sur-Somme	2	
MONS-BOUBERT	Saint-Valery-sur-Somme	2	
NIBAS	Saint-Valery-sur-Somme	2	
OCHANCOURT	Saint-Valery-sur-Somme	2	
PENDE	Saint-Valery-sur-Somme	2	
SAIGNEVILLE	Saint-Valery-sur-Somme	2	
SAINT-BLIMONT	Saint-Valery-sur-Somme	2	
SAINT-VALERY-SUR-SOMME	Saint-Valery-sur-Somme	2	
VAUDRICOURT	Saint-Valery-sur-Somme	2	
<b>SECTEUR SUD-VIMEU (29 096 habitants)</b>			<b>4</b>
ACHEUX-EN-VIMEU	Sud-Vimeu	2	
AIGNEVILLE	Sud-Vimeu	2	
ALLERY	Sud-Vimeu	2	
AUMATRE	Sud-Vimeu	2	
AVESNES-CHAUSSOY	Sud-Vimeu	2	
BAILLEUL	Sud-Vimeu	2	
BEHEN	Sud-Vimeu	2	
BIENCOURT	Sud-Vimeu	2	
BOUILLANCOURT-EN-SERY	Sud-Vimeu	2	
BOUTTENCOURT	Sud-Vimeu	2	
BRAY-LES-MAREUIL	Sud-Vimeu	2	
BUIGNY-LES-GAMACHES	Sud-Vimeu	2	
CAHON GOUY	Sud-Vimeu	2	
CAMBRON	Sud-Vimeu	2	
CANNESSIERES	Sud-Vimeu	2	
CERISY-BULEUX	Sud-Vimeu	2	
CITERNES	Sud-Vimeu	2	
DOUDELAINVILLE	Sud-Vimeu	2	
EMBREVILLE	Sud-Vimeu	2	
EPAUMESNIL	Sud-Vimeu	2	
ERCOURT	Sud-Vimeu	2	
ERONDELLE	Sud-Vimeu	2	
ETREJUST	Sud-Vimeu	2	
FONTAINE-LE-SEC	Sud-Vimeu	2	
FONTAINE-SUR-SOMME	Sud-Vimeu	2	
FORCEVILLE-EN-VIMEU	Sud-Vimeu	2	
FOUCAUCOURT-HORS-NESLE	Sud-Vimeu	2	
FRAMICOURT	Sud-Vimeu	2	
FRESNES-TILLOLOY	Sud-Vimeu	2	
FRESNOY-ANDAINVILLE	Sud-Vimeu	2	
FRETTECUISSÉ	Sud-Vimeu	2	
FRETTEMEULE	Sud-Vimeu	2	
FRUCOURT	Sud-Vimeu	2	
GAMACHES	Sud-Vimeu	2	
GREBAULT-MESNIL	Sud-Vimeu	2	
HALLENCOURT	Sud-Vimeu	2	
HEUCOURT-CROQUOISON	Sud-Vimeu	2	
HUCHENNEVILLE	Sud-Vimeu	2	
HUPPY	Sud-Vimeu	2	
LIERCOURT	Sud-Vimeu	2	
LIGNIERES-EN-VIMEU	Sud-Vimeu	2	
LIMEUX	Sud-Vimeu	2	
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	Sud-Vimeu	2	
MAISNIERES	Sud-Vimeu	2	



Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
MAREUIL-CAUBERT	Sud-Vimeu	2	
MARTAINNEVILLE	Sud-Vimeu	2	
MERELESSART	Sud-Vimeu	2	
MIANNAY	Sud-Vimeu	2	
MOUFLIERES	Sud-Vimeu	2	
MOYENNEVILLE	Sud-Vimeu	2	
NESLETTE	Sud-Vimeu	2	
NEUVILLE-AU-BOIS	Sud-Vimeu	2	
OISEMONT	Sud-Vimeu	2	
QUESNOY-LE-MONTANT	Sud-Vimeu	2	
RAMBURELLES	Sud-Vimeu	2	
RAMBURES	Sud-Vimeu	2	
SAINT-MAULVIS	Sud-Vimeu	2	
SAINT-MAXENT	Sud-Vimeu	2	
SOREL-EN-VIMEU	Sud-Vimeu	2	
TILLOY-FLORIVILLE	Sud-Vimeu	2	
TOEUFLES	Sud-Vimeu	2	
TOURS-EN-VIMEU	Sud-Vimeu	2	
VAUX-MARQUENNEVILLE	Sud-Vimeu	2	
VERGIES	Sud-Vimeu	2	
VILLEROY	Sud-Vimeu	2	
VISMES-AU-VAL	Sud-Vimeu	2	
WIRY-AU-MONT	Sud-Vimeu	2	
WOIREL	Sud-Vimeu	2	
YONVAL	Sud-Vimeu	2	
<b>SECTEUR SANTERRE ET VALLEE DE LA LUCE (24 752 habitants)</b>			<b>4</b>
ARVILLERS	Santerre et Vallée de la Luce	2	
AUBERCOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
BEAUCOURT-EN-SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
BEAUFORT-EN-SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
BERTEAUCOURT-LES-THENNES	Santerre et Vallée de la Luce	2	
BOUCHOIR	Santerre et Vallée de la Luce	2	
CACHY	Santerre et Vallée de la Luce	2	
CAIX	Santerre et Vallée de la Luce	2	
CAYEUX-EN-SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
CHAVATTE (LA)	Santerre et Vallée de la Luce	2	
CHILLY	Santerre et Vallée de la Luce	2	
DAMERY	Santerre et Vallée de la Luce	2	
DEMUIN	Santerre et Vallée de la Luce	2	
DOMART-SUR-LA-LUCE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
FOLIES	Santerre et Vallée de la Luce	2	
FOUQUESCOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
FRANSART	Santerre et Vallée de la Luce	2	
FRESNOY-EN-CHAUSSEE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
FRESNOY-LES-ROYE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
GENTELLES	Santerre et Vallée de la Luce	2	
GOYENCOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
GUILLAUCOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
HANGARD	Santerre et Vallée de la Luce	2	
HANGEST-EN-SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
IGNAUCOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
LE PLESSIER-ROZAINVILLERS	Santerre et Vallée de la Luce	2	
MARCELCAVE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
MAUCOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
MEHARICOURT	Santerre et Vallée de la Luce	2	
MEZIERES-EN-SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
MOREUIL	Santerre et Vallée de la Luce	2	
PARVILLERS-LE-QUESNOY	Santerre et Vallée de la Luce	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
ROSIERES EN SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
ROUVROY-EN-SANTERRE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
THENNES	Santerre et Vallée de la Luce	2	
VILLERS BRETONNEUX	Santerre et Vallée de la Luce	2	
VILLERS-AUX-ERABLES	Santerre et Vallée de la Luce	2	
VRELY	Santerre et Vallée de la Luce	2	
WARVILLERS	Santerre et Vallée de la Luce	2	
WIENCOURT-L'EQUIPEE	Santerre et Vallée de la Luce	2	
<b>SECTEUR PERONNE (10 824 habitants)</b>			<b>3</b>
MORVAL (62)	Péronne	2	
BARLEUX	Péronne	2	
BIACHES	Péronne	2	
BOUCHAVESNES-BERGEN	Péronne	2	
BRAY-SUR-SOMME	Péronne	2	
CAPPY	Péronne	2	
CHUIGNES	Péronne	2	
CHUIGNOLLES	Péronne	2	
CLERY-SUR-SOMME	Péronne	2	
COMBLES	Péronne	2	
CURLU	Péronne	2	
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	Péronne	2	
ECLUSIER-VAUX	Péronne	2	
ETERPIGNY	Péronne	2	
ETINEHEM-MERICOURT (fusion des communes d'Etinehem et de Méricourt-sur-Somme)	Péronne	4	
FEUILLERES	Péronne	2	
FLAUCOURT	Péronne	2	
FLERS	Péronne	2	
FONTAINE-LES-CAPPY	Péronne	2	
FRISE	Péronne	2	
GINCHY	Péronne	2	
GUEUDECOURT	Péronne	2	
GUILLEMONT	Péronne	2	
HARDECOURT-AUX-BOIS	Péronne	2	
HEM-MONACU	Péronne	2	
HERBECOURT	Péronne	2	
LESBOEUF	Péronne	2	
LONGUEVAL	Péronne	2	
MARICOURT	Péronne	2	
MAUREPAS	Péronne	2	
MONTAUBAN-DE-PICARDIE	Péronne	2	
NEUVILLE-LES-BRAY	Péronne	2	
PROYART	Péronne	2	
RANCOURT	Péronne	2	
SAILLY-SAILLISEL	Péronne	2	
SUZANNE	Péronne	2	
VILLERS-CARBONNEL	Péronne	2	
<b>SECTEUR MONTDIDIER (14 429 habitants)</b>			<b>3</b>
ANDECHY	Montdidier	2	
ARMANCOURT	Montdidier	2	
ASSAINVILLERS	Montdidier	2	
AYENCOURT LE MONCHEL	Montdidier	2	
BECQUIGNY	Montdidier	2	
BEUVRAIGNES	Montdidier	2	
BOUSSICOURT	Montdidier	2	
BUS-LA-MESIERE	Montdidier	2	
DANCOURT-POPINCOURT	Montdidier	2	
DAVENESCOURT	Montdidier	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
ECHELLE-SAINT-AURIN (L')	Montdidier	2	
ERCHES	Montdidier	2	
ETELFAY	Montdidier	2	
FAVEROLLES	Montdidier	2	
FESCAMPS	Montdidier	2	
FIGNIERES	Montdidier	2	
GRIVILLERS	Montdidier	2	
GUERBIGNY	Montdidier	2	
LABOISSIERE-EN-SANTERRE	Montdidier	2	
LAUCOURT	Montdidier	2	
LIGNIERES-LES-ROYE	Montdidier	2	
MARQUIVILLERS	Montdidier	2	
PIENNES-ONVILLERS	Montdidier	2	
REMAUGIES	Montdidier	2	
ROLLOT	Montdidier	2	
ROYE	Montdidier	2	
RUBESCOURT	Montdidier	2	
SAINT-MARD	Montdidier	2	
TILLOLOY	Montdidier	2	
TROIS-RIVIERES (fusion des communes de CONTOIRE-HAMEL, HARGICOURT et PIERREPONT-SUR-AVRE)	Montdidier	6	
VILLERS-LES-ROYE	Montdidier	2	
WARSY	Montdidier	2	
<b>SECTEUR ROISEL-HATTENCOURT (21 531 habitants)</b>			<b>4</b>
LEMPIRE (02)	Roisel-Hattencourt	2	
YTRES (62)	Roisel-Hattencourt	2	
AIZECOURT-LE-BAS	Roisel-Hattencourt	2	
AIZECOURT-LE-HAUT	Roisel-Hattencourt	2	
ALLAINES	Roisel-Hattencourt	2	
BALATRE	Roisel-Hattencourt	2	
BERNES	Roisel-Hattencourt	2	
BIARRE	Roisel-Hattencourt	2	
BILLANCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS	Roisel-Hattencourt	2	
BRIE	Roisel-Hattencourt	2	
BUIRE-COURCELLES	Roisel-Hattencourt	2	
BUSSU	Roisel-Hattencourt	2	
CARREPUIS	Roisel-Hattencourt	2	
CARTIGNY	Roisel-Hattencourt	2	
CHAMPIEN	Roisel-Hattencourt	2	
CREMERY	Roisel-Hattencourt	2	
CRESSY-OMENCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
CURCHY	Roisel-Hattencourt	2	
DEVISE	Roisel-Hattencourt	2	
DOINGT	Roisel-Hattencourt	2	
DRIENCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
EPEHY	Roisel-Hattencourt	2	
EQUANCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
ERCHEU	Roisel-Hattencourt	2	
ESTREES-MONS	Roisel-Hattencourt	2	
ETALON	Roisel-Hattencourt	2	
ETRICOURT-MANANCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
FINS	Roisel-Hattencourt	2	
FONCHES-FONCHETTE	Roisel-Hattencourt	2	
GRUNY	Roisel-Hattencourt	2	
GUYENCOURT-SAULCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
HALLU	Roisel-Hattencourt	2	

Nom	Secteur	Nombre de délégués de la commune	Nombre de délégués du secteur
HANCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
HATTENCOURT	Roisel-Hattencourt	2	
HERLY	Roisel-Hattencourt	2	
HERVILLY	Roisel-Hattencourt	2	
HESBECOURT	Roisel-Hattencourt	2	
HEUDICOURT	Roisel-Hattencourt	2	
LIANCOURT-FOSSE	Roisel-Hattencourt	2	
LIERAMONT	Roisel-Hattencourt	2	
LONGAVESNES	Roisel-Hattencourt	2	
MARCHE-ALLOUARDE	Roisel-Hattencourt	2	
MARQUAIX	Roisel-Hattencourt	2	
MESNIL-BRUNTEL	Roisel-Hattencourt	2	
MESNIL-EN-ARROUAISE	Roisel-Hattencourt	2	
MOISLAINS	Roisel-Hattencourt	2	
MONCHY-LAGACHE	Roisel-Hattencourt	2	
NURLU	Roisel-Hattencourt	2	
POEUILLY	Roisel-Hattencourt	2	
PUNCHY	Roisel-Hattencourt	2	
PUZEAUX	Roisel-Hattencourt	2	
QUIVIERES	Roisel-Hattencourt	2	
RETHONVILLERS	Roisel-Hattencourt	2	
ROIGLISE	Roisel-Hattencourt	2	
ROISEL	Roisel-Hattencourt	2	
RONSSOY (LE)	Roisel-Hattencourt	2	
SAINT-CHRIST-BRIOST	Roisel-Hattencourt	2	
SOREL-LE-GRAND	Roisel-Hattencourt	2	
TEMPLEUX-LA-FOSSE	Roisel-Hattencourt	2	
TEMPLEUX-LE-GUERARD	Roisel-Hattencourt	2	
TERTRY	Roisel-Hattencourt	2	
TINCOURT-BOUCLY	Roisel-Hattencourt	2	
UGNY-L'EQUIPEE	Roisel-Hattencourt	2	
VERPILLIERES	Roisel-Hattencourt	2	
VILLERS-FAUCON	Roisel-Hattencourt	2	
VRAIGNES-EN-VERMANDOIS	Roisel-Hattencourt	2	
<b>SECTEUR ABBEVILLE (24 104 habitants)</b>			
ABBEVILLE	Abbeville	4	
<b>TOTAL</b>			<b>65</b>

**2/ EPCI à fiscalité propre susceptibles d'adhérer à la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme**

Nom	Nombre Habitants (au 01/01/2020)	Nombre communes	Nombre délégués EPCI
<b>SECTEUR DU GRAND AMIENS</b>			
Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole	180 816	39	4
Communauté de Communes Avre, Luce, Noye	21 867	47	1
Communauté de Communes du Pays de Coquelicot	28 416	65	1
Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie	31 450	65	1
Communauté de Communes Somme Sud-Ouest	38 782	119	1
Communauté de Communes Nièvre et Somme	28 252	36	1
Communauté de Communes du Val de Somme	26 605	33	1
Communauté de Commune du Grand Roye	25 803	62	1
<b>SECTEUR BAIE DE SOMME 3 VALLÉES</b>			
Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	49 191	43	1
Communauté de Communes du Vimeu	22 805	25	1
Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre	33 144	71	1
<b>SECTEUR SANTERRE HAUTE SOMME</b>			
Communauté de Communes Terre de Picardie	18 371	43	1
Communauté de Communes Haute Somme	27 435	60	1
Communauté de Communes Est de la Somme	20 308	41	1
<b>SECTEUR BRESLE-YÈRES</b>			
Communauté de Communes des Villes Sœurs	37 550	28	1
Communauté de Communes Aumale Blangy-sur-Bresle	22 189	44	1
<b>TOTAL</b>			<b>19</b>

Le nombre de délégués indiqué est celui résultant de la population municipale en vigueur au renouvellement électoral de 2020.

ANNEXE 2

Liste des membres de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

1/ Communes

(Organisation territoriale à partir du prochain renouvellement général des conseils municipaux prévus en 2020)

Secteurs	Nombre d'habitants (Au 01/01/2020)	Nombre de communes	Nombre de délégués du secteur
<b>Secteur AMIENS METROPOLE</b>			
Allonville		32	3
Bettangles	738		
Blangy-Tronville	627		
Bovelles	563		
Boves	434		
Cagny	3 192		
Cardonnette	1 204		
Clairy-Saulchoix	518		
Creuse	370		
Dreuil-lès-Amiens	190		
Dury	1 653		
Estrées-sur-Noye	1 430		
Ferrières	270		
Glisy	477		
Grattepanche	771		
Guignemicourt	318		
Hébécourt	360		
Pissy	538		
Poulainville	281		
Querrieu	1 211		
Remiencourt	648		
Revelles	175		
Rumigny	515		
Sains-en-Amiénois	611		
Saint-Fuscien	1 205		
Saint-Saulfieu	1 170		
Saint-Vaast-en-Chaussée	995		
Saveuse	495		
Seux	932		
Thézy-Glimont	168		
Vaux-en-Amiénois	662		
Vers-sur-Selle	406		
<b>Total Secteur Amiens Métropole</b>	735		
	23 862		
<b>Secteur AVRE LUCE NOYE</b>			
Ailly-sur-Noye		47	3
Arvillers	2 838		
Aubercourt	778		
Aubvillers	81		
Beaucourt-en-Santerre	142		
Berteaucourt-lès-Thennes	176		
Braches	437		
Cayeux-en-Santerre	263		
	121		

Chaussoy-Epagny	581		
Chirmont	119		
Cottenchy	576		
Coullemelle	332		
Démuin	493		
Domart-sur-la-Luce	419		
Dommartin	350		
Esclainvillers	167		
La Faloise	231		
Flers-sur-Noye	506		
Folleville	146		
Fouencamps	208		
Fransures	133		
Fresnoy-en-Chaussée	148		
Grivesnes	407		
Guyencourt-sur-Noye	177		
Hailles	422		
Hallivillers	149		
Hangard	124		
Hangest-en-Santerre	1 016		
Ignaucourt	76		
Jumel	518		
Lawarde-Mauger-l'Hortoy	173		
Louvrechy	200		
Mailly-Raineval	299		
Mézières-en-Santerre	589		
Moreuil	3 980		
Morisel	518		
La Neuville-Sire-Bernard	285		
Le Plessier-Rozainvillers	755		
Le Quesnel	792		
Quiry-le-Sec	325		
Rogy	126		
Rouvrel	306		
Sauvillers-Mongival	175		
Sourdon	325		
Thennes	563		
Thory	195		
Villers-aux-Erables	127		
<b>Total Secteur Avre Luce Noye</b>	<b>21 867</b>		
<b>Secteur du PAYS DU COQUELICOT</b>		<b>64</b>	<b>2</b>
Acheux-en-Amiénois	593		
Arquèves	165		
Auchonvillers	143		
Authie	286		
Authuille	165		
Aveluy	522		
Bayencourt	79		
Bazentin	79		
Beaucourt-sur-l'Ancre	95		
Beaumont-Hamel	215		
Bécordel-Bécourt	160		
Bertrancourt	223		

Bouzincourt	550		
Bray-sur-Somme	1 276		
Buire-sur-l'Ancre	310		
Bus-lès-Artois	134		
Cappy	535		
Carnoy-Mametz	285		
Chuignolles	152		
Coigneux	49		
Colincamps	88		
Contalmaison	118		
Courcelletie	154		
Courcelles-au-Bois	82		
Curhu	168		
Demancourt	540		
Eclusier-Vaux	81		
Englebelmer	299		
Etinehem-Méricourt	592		
Forceville	175		
Fricourt	490		
Frise	183		
Grandcourt	176		
Harponville	180		
Hédauville	126		
Hérissart	614		
Irles	113		
Laviéville	171		
Léalvillers	167		
Louvencourt	281		
Mailly-Maillet	624		
Maricourt	178		
Marieux	122		
Méaulte	1 254		
Mesnil-Martinsart	238		
Millencourt	211		
Miraumont	664		
Montauban-de-Picardie	214		
Morlancourt	371		
La Neuville-lès-Bray	266		
Ovillers-la-Boisselle	446		
Pozières	266		
Puchevillers	555		
Pys	120		
Raincheval	282		
Saint-Léger-lès-Authie	89		
Senlis-le-Sec	294		
Suzanne	186		
Thiepval	129		
Thièvres	62		
Toutencourt	461		
Varenes	220		
Vauchelles-lès-Authie	151		
Ville-sur-Ancre	271		
<b>Total Secteur du Pays du Coquelicot</b>	<b>18 488</b>		



Secteur du TERRITOIRE NORD PICARDIE		65	4
Agenville	91		
Authieux	120		
Authieule	409		
Barly	177		
Bavelincourt	106		
Béalcourt	104		
Beaucourt-sur-l'Hallue	298		
Beaumont	226		
Bcauquesne	1 339		
Beauval	2 095		
Béhencourt	333		
Bernâtre	32		
Bernaville	1 070		
Berneuil	257		
Boisbergues	78		
Bonneville	331		
Bouquemaison	503		
Bréwillers	108		
Candas	1 100		
Coisy	340		
Contay	364		
Conteville	211		
Domesmont	45		
Domléger-Longvillers	302		
Doullens	6 106		
Epécamps	5		
Fienvillers	686		
Flesselles	2 063		
Fréchencourt	263		
Frohen-sur-Authie	233		
Gézaincourt	428		
Gorges	40		
Grouches-Luchuel	586		
Hem-Hardinval	363		
Heuzecourt	169		
Hiermont	150		
Humbercourt	268		
Longuevillette	77		
Lucheux	534		
Maizicourt	192		
Le Meillard	154		
Mézerolles	188		
Mirvaux	144		
Molliens-au-Bois	322		
Montigny-sur-l'Hallue	205		
Montigny-les-Jongleurs	95		
Montonvillers	82		
Fieffes-Montrelet	327		
Naours	1 080		
Neuvillette	222		
Ocoches	127		
Outrebois	312		
Pierregot	280		
Prouville	314		

Rainneville	997		
Remaisnil	29		
Rubempré	726		
Saint-Acheul	27		
Saint-Gratien	377		
Talmas	1 067		
Terramesnil	310		
Vadencourt	100		
La Vicogne	252		
Villers-Bocage	1 422		
Wagnies	89		
<b>Total Secteur du Territoire Nord Picardie</b>	<b>31 450</b>		
<b>Secteur SOMME SUD-OUEST</b>		<b>118</b>	<b>4</b>
Airaines	2 378		
Allery	793		
Audainville	254		
Arguel	29		
Aumâtre	180		
Aumont	145		
Avelesges	57		
Avesnes-Chaussoy	64		
Bacouel-sur-Selle	501		
Beaucamps-le-Jeune	202		
Beaucamps-le-Vieux	1 421		
Belleuse	357		
Belloy-Saint-Léonard	92		
Bergicourt	145		
Bermesnil	222		
Bettembos	102		
Blangy-sous-Poix	181		
Bosquel	334		
Bougainville	448		
Brassy	74		
Briquemesnil-Floxicourt	269		
Brocourt	98		
Bussy-lès-Poix	101		
Camps-en-Amiénois	188		
Cannésières	70		
Caulières	206		
Cerisy-Buleux	266		
Contre	153		
Conty	1 735		
Courcelles-sous-Moyencourt	139		
Courcelles-sous-Thoix	69		
Croixrault	434		
Dromesnil	94		
Epaumesnil	133		
Eplèsier	361		
Equennes-Eramecourt	296		
Essertaux	262		
Etréjust	44		
Famechon	266		
Fleury	223		
Fluy	332		

Fontaine-le-Sec	154		
Forceville-en-Vimeu	238		
Fossemanant	93		
Foucaucourt-Hors-Nesle	80		
Fourcigny	193		
Framicourt	176		
Frémontiers	154		
Fresnes-Tilloloy	203		
Fresneville	105		
Fresnoy-Andainville	86		
Fresnoy-au-Val	243		
Frettecuisse	74		
Fricamps	176		
Gauville	346		
Guizancourt	127		
Hescamps	516		
Heucourt-Croquoison	117		
Hornoy-le-Bourg	1 679		
Inval-Boiron	113		
Lachapelle	85		
Lafresguimont-Saint-Martin	550		
Laleu	117		
Lamaronde	65		
Lignières-Châtelain	385		
Lignières-en-Vimeu	111		
Liomer	397		
Marlers	141		
Le Mazis	106		
Meigneux	175		
Méréaucourt	6		
Méricourt-en-Vimeu	103		
Métigny	118		
Molliens-Dreuil	958		
Monsures	227		
Montagne-Fayel	145		
Morvillers-Saint-Saturnin	406		
Mouflières	86		
Moyencourt-lès-Poix	181		
Namps-Maisnil	987		
Nampty	289		
Neslette	81		
Neuville-au-Bois	153		
Neuville-Coppegueule	521		
Ô-de-Selle	1 205		
Offignies	74		
Oisemont	1 171		
Oissy	221		
Oresmaux	930		
Plachy-Buyon	878		
Poix-de-Picardie	2 408		
Prouzel	552		
Le Quesne	267		
Quesnoy-sur-Airaines	441		
Quevauvillers	1 102		
Rambures	343		

Riencourt	178		
Saint-Aubin-Montenoy	225		
Saint-Aubin-Rivière	111		
Saint-Germain-sur-Bresle	206		
Saint-Léger-sur-Bresle	81		
Saint-Maulvis	267		
Sainte-Segrée	57		
Saulchoy-sous-Poix	71		
Senarpont	647		
Sentelie	208		
Tailly	59		
Thiculloy-l'Abbaye	372		
Thiculloy-la-Ville	144		
Thoix	144		
Le Translay	248		
Velennes	149		
Vergies	163		
Villeroy	190		
Villers-Campsart	152		
Vraignes-lès-Hornoy	96		
Warlus	222		
Woirel	60		
<b>Total Secteur Somme Sud-Ouest</b>	<b>38 626</b>		
<b>Secteur NIÈVRE ET SOMME</b>		<b>36</b>	<b>3</b>
Ailly-sur-Somme	2 967		
Argoeuves	542		
Belloy-sur-Somme	752		
Berteaucourt-les-Dames	1 162		
Bettencourt-Saint-Ouen	619		
Bouchon	155		
Bourdon	385		
Breilly	685		
Canaples	706		
Cavillon	103		
La Chaussée-Tirancourt	659		
Crouy-Saint-Pierre	346		
Domart-en-Ponthieu	1 094		
L'Etoile	1 194		
Flixecourt	3 173		
Fourdrinoy	417		
Franqueville	177		
Fransu	176		
Halloy-lès-Pernois	343		
Hangest-sur-Somme	775		
Havernas	394		
Lanches-Saint-Hilaire	131		
Le Mesge	176		
Pernois	735		
Picquigny	1 337		
Ribeaucourt	250		
Saint-Léger-lès-Domart	1 855		
Saint-Ouen	1 907		
Saint-Sauveur	1 376		
Saisseval	239		

Soucs	125		
Surcamps	64		
Vauchelles-lès-Domart	125		
Vignacourt	2 368		
Ville-le-Marcelet	473		
Yzeux	267		
<b>Total Nièvre et Somme</b>	<b>28 252</b>		
<b>Secteur VAL DE SOMME</b>		<b>33</b>	<b>3</b>
Aubigny	505		
Baizieux	207		
Bonnay	237		
Bresle	128		
Bussy-lès-Daours	381		
Cachy	282		
Cerisy	531		
Chipilly	171		
Corbie	6 283		
Daours	797		
Fouilloy	1 837		
Franvillers	513		
Gentelles	640		
Le Hamel	501		
Hamelet	630		
Heilly	424		
Hérencourt	195		
Lahoussoye	471		
Lamotte-Brebière	222		
Lamotte-Warfusée	703		
Marcelcave	1 239		
Méricourt-l'Abbé	604		
Morcourt	312		
Pont-Noyelles	840		
Ribemont-sur-Ancre	679		
Sailly-Laurette	314		
Sailly-le-Sec	352		
Treux	249		
Vaire-sous-Corbie	288		
Vaux-sur-Somme	308		
Vecquemont	540		
Villers-Bretonneux	4 464		
Warloy-Baillon	758		
<b>Total Secteur Val de Somme</b>	<b>26 605</b>		
<b>Secteur du GRAND ROYE</b>		<b>61</b>	<b>2</b>
Andechy	269		
Amancourt	33		
Assainvillers	108		
Ayencourt	192		
Balâtre	72		
Becquigny	131		
Beuvraignes	860		
Biarre	67		
Bouillancourt-la-Bataille	155		
Boussicourt	87		

Bus-la-Mésière	167		
Cantigny	114		
Le Cardonnois	83		
Carrépuis	272		
Champien	276		
Courtemanche	102		
Crémery	121		
Cressy-Omencourt	123		
Damery	235		
Dancourt-Popincourt	155		
Davenescourt	563		
L'Echelle-Saint-Aurin	53		
Erches	187		
Ercheu	785		
Etalon	136		
Etelfay	378		
Faverolles	161		
Fescamps	138		
Fignières	154		
Fonches-Fonchette	164		
Fontaine-sous-Montdidier	108		
Fresnoy-lès-Roye	293		
Goyencourt	94		
Gratibus	182		
Grivillers	86		
Gruny	324		
Guerbigny	293		
Hattencourt	291		
Herly	45		
Laboissière-en-Santerre	150		
Laucourt	203		
Liancourt-Fosse	301		
Lignières	137		
Malpart	78		
Marché-Allouarde	53		
Marestmontiers	113		
Marquivillers	188		
Mesnil-Saint-Georges	188		
Piennes-Onvillers	363		
Remaugies	132		
Roiglise	155		
Rollot	751		
Roye	5 786		
Rubescourt	134		
Saint-Mard	165		
Tilloloy	353		
Trois-Rivières	1 504		
Verpillières	165		
Villers-lès-Roye	274		
Villers-Tournelle	155		
Warsy	143		
<b>Total Secteur du Grand Roye</b>	<b>19 548</b>		
<b>Secteur de la BAIE DE SOMME</b>		<b>43</b>	<b>5</b>
Abbeville	22 946		

Arrest	869		
Bailleul	266		
Bellancourt	513		
Bettencourt-Rivière	230		
Boismont	475		
Bray-lès-Mareuil	240		
Brutelles	207		
Cambron	724		
Caours	603		
Caycux-sur-Mer	2 477		
Citerne	238		
Condé-Folie	916		
Doudelainville	339		
Drucat	921		
Eaucourt-sur-Somme	424		
Epagne-Epagnette	544		
Eronnelle	511		
Estréboeuf	243		
Fontaine-sur-Somme	518		
Franleu	552		
Frucourt	132		
Grand-Laviers	433		
Hallencourt	1 325		
Huppy	785		
Lanchères	915		
Liercourt	359		
Limeux	141		
Longpré-les-Corps-Saints	1 660		
Mareuil-Caubert	825		
Mérélessart	197		
Mons-Boubert	558		
Neufmoulin	361		
Pendé	1 069		
Saigneville	393		
Saint-Blimont	878		
Saint-Valery-sur-Somme	2 510		
Sorel-en-Vimeu	213		
Vauchelles-les-Quesnoy	851		
Vaudricourt	395		
Vaux-Marquenneville	87		
Wiry-au-Mont	121		
Yonval	227		
<b>Total Secteur de la Baie de Somme</b>	<b>49 191</b>		
<b>Secteur du VIMEU</b>		<b>25</b>	<b>3</b>
Acheux-en-Vimeu	528		
Aigneville	890		
Béhen	509		
Béthencourt-sur-Mer	968		
Bourseville	699		
Cahon	199		
Chépy	1 252		
Ercourt	122		
Feuquières-en-Vimeu	2 570		
Fressenneville	2 207		

Frivilles-Escarbotin	4 569		
Grébault-Mesnil	220		
Huchenneville	665		
Méneslies	310		
Miannay	564		
Moyenneville	716		
Nibas	853		
Ochancourt	317		
Quesnoy-le-Montant	564		
Tocufles	299		
Tours-en-Vimeu	818		
Tully	548		
Valines	636		
Woincourt	1 268		
Yzengremer	514		
<b>Total Secteur du Vimeu</b>	<b>22 805</b>		
<b>Secteur du PONTHEIU-MARQUENTERRE</b>		<b>72</b>	<b>4</b>
Agenvillers	228		
Ailly-le-Haut-Clocher	966		
Argoules	326		
Airy	212		
Bernay-en-Ponthieu	231		
Le Boisle	363		
Boufflers	122		
Brailly-Cornehotte	241		
Brucamps	139		
Buigny-l'Abbé	311		
Buigny-Saint-Maclou	517		
Bussus-Bussuel	297		
Canchy	322		
Cocquerel	229		
Coulouvillers	231		
Cramont	303		
Crécy-en-Ponthieu	1 436		
Le Crotoy	2 012		
Dominois	177		
Dompierre-sur-Authie	401		
Domqueur	311		
Domvast	350		
Ergnies	180		
Estrées-lès-Crécy	391		
Favières	462		
Fontaine-sur-Maye	161		
Forest-l'Abbaye	301		
Forest-Montiers	399		
Fort-Mahon-Plage	1 259		
Francières	194		
Froyelles	105		
Gapennes	281		
Gorenflos	254		
Gueschart	335		
Hautvillers-Ouville	580		
Lamotte-Buleux	352		
Ligescourt	219		



Long	621		
Machiel	156		
Machy	127		
Maison-Ponthieu	274		
Maison-Roland	106		
Mesnil-Domqueur	88		
Millencourt-en-Ponthieu	359		
Mouflers	93		
Namport	248		
Neuilly-le-Dien	96		
Neuilly-l'Hôpital	323		
Nouvion	1 316		
Noyelles-en-Chaussée	243		
Noyelles-sur-Mer	730		
Oncux	389		
Ponches-Estruval	101		
Ponthoile	615		
Pont-Remy	1 469		
Port-le-Grand	283		
Quend	1 396		
Regnière-Ecluse	126		
Rue	3 101		
Sailly-Flibeaucourt	1 037		
Saint-Quentin-en-Tourmont	282		
Saint-Riquier	1 258		
Le Titre	358		
Vercourt	93		
Villers-sous-Ailly	181		
Villers-sur-Authie	474		
Vironchaux	491		
Vitz-sur-Authie	127		
Vron	837		
Yaucourt-Bussus	244		
Yvrench	304		
Yvrencheux	127		
<b>Total du Secteur du Ponthieu-Marquenterre</b>	<b>33 271</b>		
<b>Secteur TERRE DE PICARDIE</b>		<b>43</b>	<b>2</b>
Ablaincourt-Pressoir	266		
Assevillers	296		
Bayonvillers	340		
Beaufort-en-Santerre	204		
Belloy-en-Santerre	149		
Berny-en-Santerre	154		
Bouchoir	293		
Caix	740		
Chaulnes	2 083		
La Chavatte	73		
Chilly	183		
Chuignes	134		
Dompiere-Becquincourt	706		
Estrées-Deniécourt	330		
Fay	103		
Folies	146		
Fontaine-lès-Cappy	51		

Foucaucourt-en-Santerre	268		
Fouquescourt	158		
Framerville-Rainecourt	461		
Fransart	151		
Fresnes-Mazancourt	139		
Guillaucourt	440		
Hallu	177		
Harbonnières	1 641		
Herleville	183		
Hypercourt	731		
Lihons	442		
Marchélepot-Misery	599		
Maucourt	180		
Méharicourt	589		
Parvillers-le-Quesnoy	233		
Proyart	695		
Punchy	87		
Puzeaux	298		
Rosières-en-Santerre	3 008		
Rouvroy-en-Santerre	212		
Soyécourt	182		
Vauvillers	246		
Vermandovillers	150		
Vrély	437		
Warvillers	150		
Wiencourt-l'Equipée	263		
<b>Total Secteur Terre de Picardie</b>	<b>18 371</b>		
<b>Secteur HAUTE SOMME</b>		<b>62</b>	<b>3</b>
Aizecourt-le-Bas	54		
Aizecourt-le-Haut	67		
Allaines	466		
Barleux	230		
Bernes	352		
Biaches	384		
Bouchavesnes-Bergen	291		
Bouvincourt-en-Vermandois	151		
Brie	331		
Buire-Courcelles	234		
Bussu	213		
Cartigny	745		
Cléry-sur-Somme	546		
Comblès	765		
Devise	50		
Doingt	1 427		
Driencourt	92		
Epely	1 145		
Equancourt	298		
Estrées-Mons	606		
Eterpigny	168		
Etricourt-Manancourt	531		
Feuillères	147		
Fins	277		
Flaucourt	291		
Fliers	195		

Ginchy	61		
Gueudecourt	94		
Guillemont	137		
Guyencourt-Saulcourt	140		
Hancourt	92		
Hardecourt-aux-Bois	84		
Hem-Monacu	128		
Herbécourt	224		
Hervilly	189		
Hesbécourt	57		
Heudicourt	507		
Lempire	100		
Lesboeufs	182		
Liéramont	227		
Longavesnes	86		
Longueval	271		
Marquaix	200		
Maurepas	197		
Mesnil-Bruntel	288		
Mesnil-en-Arrouaise	126		
Moislains	1 201		
Morval	94		
Nurlu	387		
Poeuilly	121		
Rancourt	198		
Roisel	1 613		
Ronssoy	587		
Sailly-Saillisel	477		
Sorel	162		
Templeux-la-Fosse	140		
Templeux-le-Guérard	172		
Tincourt-Boucly	356		
Villers-Carbonnel	366		
Villers-Faucon	588		
Vraignes-en-Vernandois	142		
Ytres	435		
<b>Total Secteur Haute Somme</b>	<b>20 485</b>		
<b>Secteur EST DE LA SOMME</b>		<b>38</b>	<b>2</b>
Athies	594		
Béthencourt-sur-Somme	129		
Billancourt	173		
Breuil	46		
Brouchy	512		
Buverchy	49		
Cizancourt	34		
Croix-Moligncaux	278		
Curchy	298		
Douilly	240		
Ennemain	262		
Epénancourt	123		
Esmery-Hallon	767		
Falvy	150		
Ham	4 611		
Hombleux (fusion avec Grécourt)	1 180		

Languevoisin-Quiquery	195		
Licourt	400		
Maigny	503		
Mesnil-Saint-Nicaise	561		
Monchy-Lagache	643		
Morchain	352		
Moyencourt	317		
Nesle	2 339		
Offoy	217		
Pargny	205		
Poite	103		
Quivières	142		
Rehonnvillers	366		
Rouy-le-Grand	107		
Rouy-le-Petit	112		
Saint-Christ-Briost	437		
Sancourt	267		
Tertry	156		
Ugny-l'Equipée	40		
Villecourt	58		
Voyennes	603		
Y	92		
<b>Total Secteur Est de la Somme</b>	<b>17 661</b>		
<b>Secteur des VILLES-SŒURS</b>		<b>13</b>	<b>2</b>
Allenay	250		
Ault	1 464		
Beauchamps	996		
Bouvaincourt-sur-Bresle	868		
Buigny-lès-Gamaches	414		
Dargnies	1 246		
Embreville	557		
Friaucourt	742		
Gamaches	2 548		
Mers-les-Bains	2 825		
Oust-Marest	630		
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	1 291		
Woignarue	816		
<b>Total Secteur des Villes-Sœurs</b>	<b>14 647</b>		
<b>Secteur AUMAË-BLANGY-SUR-BRESLE</b>		<b>10</b>	<b>1</b>
Biencourt	133		
Bouillancourt-en-Séry	550		
Bouttencourt	931		
Frettemeule	324		
Maisnières	516		
Martaincville	422		
Ramburelles	280		
Saint-Maxent	392		
Tilloy-Florville	393		
Vismes	483		
<b>Total Secteur Aumale-Blangy-sur-Bresle</b>	<b>4 424</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>389 553</b>	<b>762</b>	<b>46</b>

Le nombre de délégués indiqué est celui résultant de la population municipale en vigueur au renouvellement électoral de 2020.

Vu pour être annexé à l'arrêté inter-départemental du

06 AVR. 2020

Le Préfet de l'Aisne,

Le Préfet du Pas-de-Calais,

La Préfète de la Somme,



Ziad KHOURY

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Alain CASTANIER

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,



Myriam GARCIA

